

INCENDIES EN GIRONDE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS DE LA COMMUNE DU PORGE

Madame

expose :

Durant la saison estivale 2026, des incendies d'une ampleur et d'une intensité historique ont touché le pays, notamment le département de la Gironde. Dans ce département, la commune du Porge a été particulièrement sinistrée. Des centaines de maisons ont été totalement détruites par le brasier, laissant de très nombreux habitants sinistrés, tous les abords forestiers du village ont été dévastés.

L'Association des Maires de France a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir les populations et les communes touchées par ces incendies.

En effet, au-delà de l'aide d'urgence qui a consisté à la prise en charge, l'évacuation, le soutien psychologique des populations sinistrées, la fourniture de biens de première nécessité et la mise en place des centres d'hébergement d'urgence, la solidarité doit s'inscrire dans la durée. Ainsi, un travail exigeant de relogement et de soutien aux communes sinistrées dans la reconstruction est nécessaire.

La mairie du Porge, à travers son Centre Communal d'Action Social (CCAS) a mis en place une collecte de dons pour soutenir les habitants sinistrés.

Le versement au CCAS du Porge permet de garantir que les dons bénéficieront directement aux personnes touchées et d'assurer une gestion transparente des fonds collectés.

Aussi, est-il proposé de venir en aide aux habitants de cette commune particulièrement touchée par les incendies de l'été 2026 en faisant un don à son CCAS à hauteur de 5 000 €.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € au CCAS de la commune du Porge pour venir en aide aux victimes de l'incendie qui a ravagé la commune en juillet 2026.